

LA SAINTE FAMILLE.

Dimanche dernier, toutes les églises de la ville ont célébré la fête de la sainte Famille. Cette fête est spéciale au Canada et nous croyons intéresser nos lecteurs en citant les pages suivantes des *Légendes de Saint-Joseph*, qui montrent comment a été institué dans notre pays le culte de la sainte Famille.

VILLE-MARIE (aujourd'hui Montréal) OU L'ÉTABLISSEMENT MERVEILLEUX.

“ Dans les premières années du XVI siècle, naissait à Paris, dans la paroisse de Saint-Paul, un homme qui devait marquer son passage sur la terre, autant par ses hautes vertus que par les œuvres de son zèle et de sa charité : il avait nom Jean Olier ; son père était maître des requêtes et devint surintendant de Lyon sous Louis XIII. Le nom que portait le jeune Olier, l'illustration de sa famille, ses rares qualités, ses talents, les rapports qu'il eut avec les hommes les plus distingués de son temps, appelèrent sur lui de bonne heure l'attention générale ; il eut l'insigne faveur d'être béni par le saint évêque de Genève, d'avoir pour directeur saint Vincent de Paul, le Père de Condren supérieur de l'Oratoire ; nous n'ajouterons qu'un mot : il est le fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice. Tel est l'homme qui allait établir au Canada le culte de la sainte Famille.

“ Dans le même temps vivait en Anjou un gentilhomme, Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des tailles à la Flèche. Dieu lui avait fait entendre qu'il voulait être particulièrement honoré dans l'île de Montréal, par le culte de la sainte Famille et qu'il le choisissait pour faire honorer la personne de saint Joseph. Dans ce dessein, il lui avait plusieurs fois ordonné d'établir dans cette île encore inculte et déserte un hôpital, destiné au soulagement et à l'instruction des malades et de former pour la conduite de cette maison, une congrégation d'hospitalières, particulièrement appliquées à honorer ce grand saint.

“ Un ordre si extraordinaire avait jeté M. de la Dauversière dans les plus grandes perplexités. Il ne comprenait pas comment dans sa position, il pouvait entreprendre la fondation d'une colonie en Amérique et l'établissement d'une nouvelle congrégation de filles vouées au culte de saint Joseph. Il ne connaissait pas même de nom l'île de Montréal. Son état de fortune ne lui fournissait aucun moyen pour l'exécution de deux œuvres si importantes. Il n'avait pas même cette facilité de parole qui présente les entreprises sous le jour le plus favorable, les fait goûter, entraîne et arrive ainsi à l'exécution. Cependant les mêmes ordres lui furent si souvent renouvelés avec des vues si nettes qu'enfin le confesseur de M. de la Dauversière crut devoir lui permettre d'aller à Paris pour voir si la Providence lui présenterait quelque occasion de réaliser cette entreprise si extraordinaire.